

Rarement un Ministre de l'Éducation Nationale n'aura mis autant d'énergie à occuper l'espace médiatique tout l'été en se mettant en scène ou en multipliant les annonces et les textes réglementaires. Alors que les annonces médiatiques se sont focalisées sur le téléphone portable et la rentrée en musique, la réalité dans les collèges et les lycées c'est : hausse des effectifs, naufragés de parcoursup, pressions managériales, réformes annoncées du lycée, de l'éducation prioritaire, des programmes en collège (modifiés à la hussarde une fois de plus), des moyens humains en baisse dans les pôles de vie scolaire. Bref, un ministre qui se moque des réalités professionnelles en compliquant inutilement le travail des personnels. Une relance de l'internat est annoncée avec un rapport qui sera communiqué fin septembre. La suppression des contrats aidés se poursuit... Côté Fonction Publique, gel du point d'indice plus que jamais d'actualité alors que l'inflation est de 2,3% et, pour toute politique salariale, le développement des heures supplémentaires. La liste est encore longue : mise à mal du service public d'orientation, Cap 22...

Le SNES-FSU, syndicat majoritaire, ne se contente pas de dénoncer et d'alerter. Il n'est pas non plus un syndicat d'accompagnement des réformes pour « éviter le pire ». Au contraire, notre syndicat porte haut et fort un projet pour l'école et la Fonction Publique dont les personnels sont les premiers maillons de la réussite lorsque l'on respecte leurs compétences et leur expertise professionnelle.

Ce bulletin du secteur CPE du SNES-FSU Clermont-Ferrand a pour but de vous informer de l'actualité de notre catégorie. L'approche des élections professionnelles est l'occasion d'un premier bilan (p. 2). La sortie des CPE du statut dérogatoire de la Fonction Publique mérite d'être explicité sans dramatisation mais en appelant à une vigilance consciente (p. 3). Elle rejoint les attaques globales qui visent à amoindrir le paritarisme pour l'ensemble des catégories.

Le secteur CPE du SNES-FSU sera en 2018-2019, à nouveau à vos côtés, pour vous écouter et vous conseiller. Nous vous donnons, d'ores et déjà, rendez-vous le jeudi 15 novembre 2018 pour un stage de formation syndicale CPE.

Notre rôle consiste à vous accompagner et vous épauler à chaque moment de votre vie professionnelle, lors des opérations de mouvement, d'avancement de carrière, quand vous rencontrez des difficultés dans l'exercice quotidien du métier. N'hésitez pas à nous contacter, vous êtes de plus en plus nombreux à nous faire confiance dans l'académie de Clermont-Ferrand et nous vous en remercions. Cela nous renforce dans notre action syndicale au profit de la profession.

Philippe Leyrat - Olivier Raluy



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018  
29 novembre - 6 décembre

**Le SNES, pour agir ensemble**



## SNES CLERMONT

Syndicat National des Enseignements du Second degré  
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND  
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu  
<https://clermont.snes.edu>

CLERMONT-FD CDIS

# P4

Déposé le 02/10/2018

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Supplément n°2 du bulletin 181 du 28/09/2018

**Page 1** : Edito

**Page 2** : Elections professionnelles 2018  
2014-2018 : l'heure du bilan !

**Page 3** : Sortie des CPE du statut dérogatoire  
la vigilance s'impose !  
Stage académique CPE  
Collège Albert Camus 9h-17h  
Jeudi 15 novembre 2018

**Page 4** : L'Actu des CPE

**Annexe** : Bulletin d'adhésion

# Elections professionnelles 2018

2014-2018 : l'heure du bilan !

Nous voici arrivés à l'issue de quatre années de mandats pendant lesquelles le SNES-FSU, syndicat ayant gagné la confiance de la majorité de la profession chez les enseignants et les CPE dans les instances nationales et académiques, n'a cessé de porter la voix des collègues pour défendre les statuts, les missions et le service public d'Éducation.

## Quel bilan pour la catégorie ?

### Au niveau national :

Les chantiers métiers se sont poursuivis avec la nouvelle circulaire de missions de 2015. Le SNES-FSU a largement investi les groupes de travail au ministère pour défendre et faire reconnaître le suivi des élèves comme cœur de notre métier. Les avancées concernent également la reconnaissance de notre professionnalité par un texte qui renforce le principe d'un CPE concepteur de son activité. La bataille sur le temps de travail, même si elle n'est pas complètement gagnée, a progressé avec l'inscription des 35h à l'emploi du temps des CPE.

La mise en œuvre du PPCR a permis la création, revendiquée de longue date par le SNES-FSU, d'une double évaluation pour les CPE, avec des critères nationalement cadrés portant sur le cœur de notre métier.

Même si nous continuons à en dénoncer les écueils et que de nombreux chantiers restent ouverts (manque d'accompagnement institutionnel de la circulaire, question des heures non récupérées, création d'un corps d'inspection spécifique issu du corps des CPE, grille d'évaluation trop segmentée, etc.), nous ne pouvons que nous féliciter de ces avancées qui participent à la reconnaissance de notre métier.

Le SNES-FSU a, parallèlement, mené **campagne** et multiplié les **audiences ministérielles** (DGRH, DGESCO, Inspection Générale) afin d'y marteler mandats et revendications.

Il a tenu la profession informée, l'invitant à prendre pleinement part au débat démocratique sur le sens du métier et ses évolutions : rencontres nationales, stages syndicaux, publications, mails aux adhérents et aux personnels.

### Au niveau académique :

Nous n'avons cessé de dénoncer les nombreuses dérives fonctionnelles touchant notre métier. Nous portons largement et souvent seuls au niveau académique la tenue d'un groupe métier visant à clarifier auprès des personnels de direction ce qui relève de notre circulaire de mission. En ces temps d'élections professionnelles certains vont faire leurs résultats obtenus grâce à notre travail quotidien opiniâtre au service de la catégorie. Aujourd'hui le syndicat SNPDEN / UNSA des personnels de direction est un frein résolu à ce que soient respectés notre circulaire et notre référentiel de compétence.

Des pressions continuent à s'exercer, de nombreux collègues nous contactent y compris pour faire part d'attitudes inacceptables voire de menaces dans un certain nombre de cas si les collègues refusent de présider les conseils de classe, de faire un travail d'AED avec des fiches de postes allant de la surveillance de la cantine, de la cour, du réfectoire, des permanences, d'organisation des examens, de la gestion du remplacement des enseignants, de la participation obligatoire à toutes les réunions en dehors des heures de service...

Lorsque nous intervenons auprès de l'administration les pratiques évoluent car la crédibilité de nos interventions est reconnue.

**Votez et faites voter pour les listes du SNES/FSU, c'est essentiel pour la défense de notre métier.**

L'année 2018 a également été marquée par le congrès national du SNES-FSU à Rennes, lors duquel ont été réactualisés les mandats à porter pour la catégorie : ouverture accrue des postes aux concours, création d'un poste de CPE pour 250 élèves, travail avec les équipes enseignantes, etc. Le SNES-FSU n'aura cessé de défendre ces mandats, gages d'une éducation réellement émancipatrice et démocratique, mais également garants de notre reconnaissance professionnelle et d'une évolution positive de nos conditions de travail.

## Stage académique CPE collège Albert Camus jeudi 15 novembre 9h-17h

Le SNES-FSU, fidèle à ses habitudes d'échanges avec la profession, propose à **tous les CPE de l'académie** de venir débattre des perspectives du métier à l'occasion d'un stage syndical ouvert à toutes et à tous le **jeudi 15 novembre 2018** (demande à faire **avant le 16 octobre 2018** !).

Ce stage s'articulera en deux temps :

Un point sur l'actualité nationale de la catégorie sera effectué par **Olivier Raluy**, secrétaire national de catégorie, un autre sur l'actualité académique par **Philippe Leyrat**, responsable académique. Nous reviendrons également sur la mise en place des rendez-vous de carrière, la sortie du statut dérogatoire, la formation et bien d'autres sujets qui font l'actualité de la catégorie.

Nous accueillerons **Jean-François Dupeyron**, maître de conférence en philosophie de l'éducation à l'université de Bordeaux, formateur à l'ESPE. Auteur de nombreux ouvrages dont le dernier en date, « La vie scolaire. Une étude philosophique » (préface d'Erick Prairat), Nancy, Presse universitaires de Lorraine, avril 2017. Notre journée de réflexion portera sur les perspectives pour le métier.

**L'autorisation d'absence** pour formation syndicale est **de droit jusque 12 jours par an et par agent**, y compris les stagiaires ! **Seule contrainte** : la déposer auprès du chef d'établissement **un mois avant la date du stage, soit avant le 16 octobre** !

**Autorisation d'absence** à télécharger sur notre site : <https://clermont.snes.edu/Les-stages-syndicaux-du-SNES-FSU-Clermont-2018-2019.html> . **N'oubliez pas de vous inscrire auprès du SNES-FSU Clermont à [s3cle@snes.edu](mailto:s3cle@snes.edu)**

# **SORTIE DES CPE DU STATUT DEROGATOIRE :** **la vigilance s'impose !**

Vous êtes nombreuses et nombreux à nous interroger sur ce que revêt la « sortie du statut dérogatoire au statut général de la Fonction Publique » pour les CPE. Voici quelques éléments de réponses.

« Une bombe à fragmentation » aurait-elle insidieusement explosé contre le corps des CPE ?

Au printemps dernier, le Conseil d'Etat a effectué une nouvelle lecture de l'article 10 de la loi de 1984, considérant que les CPE ne constituent pas un corps dérogatoire au statut général de la Fonction Publique puisque non-enseignants.

Les conséquences de la sortie du régime dérogatoire pour les CPE sont lourdes de menaces.

## **Chute du nombre d'élus dans les CAP des CPE**

L'impact de cette décision s'est tout de suite concrétisé avec l'arrêté du mai 2018 sur la composition des « commissions administratives paritaires » (CAP) pour les CPE. Pour notre académie, nous passons de 8 à 4 sièges en CAPA, affaiblissant ainsi le poids des représentants des personnels dans le cadre des opérations de carrières et de mutations, mais aussi la qualité du travail de suivi. Au niveau national, la composition de la CAPN va se traduire par une représentation sans rapport avec celle du corps puisque 3 sièges représenteront 30 % des CPE (1 en classe exceptionnelle et 2 en hors classe) quand 2 représenteront les 70 % en classe normale.

## **Une politique de sape du paritarisme**

La sortie du statut dérogatoire met fin à l'alignement historique des instances de gestion des personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie, qui a permis tant d'avancées conjointes à tous les corps. Avant même la mise en place de la réforme du paritarisme prévue dans le cadre du chantier CAP 22 de « rénovation du contrat social » dans la Fonction Publique, les CPE, avec les PsyEn, font les frais de la politique de casse du paritarisme, pourtant issu du programme du Conseil National de la Résistance.

Le SNES-FSU est une organisation syndicale pluri-catégorielle : il s'est toujours construit avec et pour les CPE. Cela nous a permis de peser dans les instances représentatives, mais également d'avancer avec les enseignants dans la défense d'un service public d'éducation ambitieux. Pour la catégorie, cette démarche nous a donné la possibilité de résister aux dérives néo-managériales qui tentent de dénaturer notre métier et de nous introduire dans l'équipe de direction. Elle a également porté ses fruits tant sur la question de la création de la hors classe, de la création de l'indemnité forfaitaire d'éducation et de son alignement sur l'ISOE, et de l'alignement du ratio sur les enseignants que sur la question de nos salaires et de la mobilité.

## **Modification des règles pour le mouvement**

Le ministère a fait savoir aux organisations syndicales que les CPE feraient l'objet d'une circulaire mouvement distincte de celle des enseignants 2019. Les CPE et PsyEn ne bénéficieront plus des mêmes barèmes que les enseignants. Quelle sera la prochaine étape ? La mise en cause du PPCR pour les CPE ? La refonte d'un barème à la hors-classe spécifique ? Ou la remise en cause de notre statut au profit d'un glissement progressif vers l'équipe de direction et d'un transfert de compétence des CPE vers les professeurs principaux ?

## **Des élections professionnelles déterminantes**

Les prochaines élections professionnelles devront être l'occasion pour chaque CPE de montrer son attachement au paritarisme en votant massivement en décembre prochain. De même, le SNES-FSU organise la riposte et vous appelle à participer aux prochaines mobilisations, aux côtés des enseignants, pour exiger le retour de la catégorie dans le régime dérogatoire de la Fonction Publique, pour défendre notre métier, notre professionnalité et nos statuts. Nous vous invitons, dès maintenant, à signer la pétition envoyée dans les boîtes professionnelles et en ligne sur le site du SNES-FSU.



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

29 novembre - 6 décembre



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

**Le SNES, pour agir ensemble**

## Concours et formation

### Baisse des postes de CPE au concours externe

#### 50 postes en moins au concours externe de CPE

Contrairement à certains concours de l'éducation nationale qui peinent à trouver des candidats, le concours de CPE reste très attractif avec 6749 inscrits, même si seulement la moitié se présente à l'écrit. Pour ne pas perdre de postes supplémentaires car certain-e-s candidat-e-s réussissent plusieurs concours, le SNES-FSU demande, comme chaque année, auprès des présidents de jury et de la Direction Générale des Ressources humaines **l'ouverture de listes complémentaires aux concours**. Le refus de l'administration aboutit à perdre encore des postes qui s'ajoutent à ceux non pourvus. Ce sont plus de 20 % de stagiaires en moins à la rentrée 2018 alors que dans le même temps le nombre d'élèves attendus dans le second degré augmente de 36000.

Les concours de CPE 2018 en chiffres

**Concours externe : 270 postes en 2018 (320 en 2017) Concours interne : 70 postes en 2018 Concours réservé : 34 postes pourvus sur 87 postes ouverts**

2018 : 20 % de stagiaires en moins, + 36000 élèves dans le secondaire

Moyenne des 3 dernières années : 374 sorties du corps des CPE par an.

## Avenir du concours et de la formation

L'année 2019 sera la dernière session du concours comme nous le connaissons actuellement. Le ministère envisage d'en modifier l'organisation pour 2020 en portant l'admissibilité à la troisième année de licence et l'admission à la fin du master. Le master MEEF ne serait ouvert qu'aux lauréats et ceux qui deviendraient contractuels durant ces deux années avant l'admission. Le SNES-FSU ne peut accepter ce processus qui fait entrer les nouveaux collègues dans le métier par la précarité.

Concernant les concours et la formation initiale, le SNES-FSU demande que ces nouvelles modalités soient construites en collaboration avec les personnels et en lien avec l'Université, avec les moyens suffisants pour préparer au métier dans toutes ses dimensions. L'entrée progressive dans le métier doit permettre la construction d'une réflexion critique et non la mise en œuvre de prétendues bonnes pratiques. Pour les CPE, elle devra en outre passer par une remise à plat des épreuves du concours qui doivent être enfin en conformité avec les attendus du métier définis par le référentiel de 2013 et la circulaire de 2015.

Le SNES-FSU défend depuis toujours et continuera à défendre un **recrutement par concours** qui ouvre droit au statut de fonctionnaire offrant des garanties, notamment la sécurité de l'emploi et du déroulement de la carrière.

### Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU?

Parce que le SNES-FSU est une force de proposition et de débat sur l'avenir de notre métier ;  
Parce que le SNES-FSU a des représentants dans toutes les instances paritaires et qu'il peut donc vous aider dans tous les moments importants de votre carrière (rendez-vous de carrière, avancement, mutation...);  
Parce que le SNES-FSU vous écoute et vous conseille face à vos problèmes individuels ;  
Parce que tous les militants du SNES-FSU sont des collègues, en poste dans les établissements.

Adhérer, c'est renforcer la légitimité de notre syndicat, qui repose sur la confiance que lui accordent les personnels

C'est donc être plus fort individuellement et collectivement. C'est disposer des outils collectifs pour prendre la défense des collègues et de nos métiers, ensemble, lorsque c'est nécessaire.

**Voir modalités pour adhérer sur notre site :** <https://clermont.snes.edu//ADHERER-AU-SNES-FSU-en-2018-2019.html>

